



**Convention Projet Accès Pôle
Ligue Nouvelle-Aquitaine
saison 2021-2022**

La présente Convention est établie entre :

- 1) La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton, Maison Régionale des Sports, 2 Avenue de l'Université 33400 Talence, représenté par son Président, [Monsieur Guillaume Guerder](#)
- 2) La (ou les) structure(s) d'accueil du joueur (ci-après structures) :

Structure 1 :
Adresse :
Tél. : Mail :
Représentée par M, Président(e)
Encadrant sur les séances pédagogiques :
Titulaire (ou en formation) du diplôme :

Structure 2 :
Adresse :
Tél. : Mail :
Représentée par M, Président(e)
Encadrant sur les séances pédagogiques :
Titulaire (ou en formation) du diplôme :

- 3) Le joueur intégrant le Projet Accès Pôle représenté par ses parents (ci-après le joueur)
Nom : Prénom :
Adresse :
Tél. : Mail :

Article 1

La (ou les) structure(s) d'accueil s'engage à accompagner le joueur dans le cadre du Projet Accès Pôle dans le respect du Cahier des Charges décrit.
En annexe, le planning hebdomadaire type à compléter.

Article 2

Le joueur et sa famille s'engagent à :

- Participer à tous les stages de perfectionnement proposés par la Ligue (Sauf problèmes majeurs : maladie ou blessure ...)
- Participer aux compétitions fédérales sur lesquelles il est sélectionné sous les couleurs de la Ligue



- Participer au Championnat de France sous les couleurs de la Ligue
- Participer au Dispositif Avenir
- Participer activement à toutes les séances qui lui sont proposées
- Postuler au Pôle espoirs de Bordeaux pour toute démarche visant à intégrer un Pôle espoirs ou une structure d'entraînement en dehors de son Club.

Article 3

La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton s'engage à :

- Proposer un Cahier des charges décrivant les conditions de réalisation du Dispositif Projet Accès Pôle, ainsi qu'un Calendrier des Compétitions.
- Accompagner les joueurs sur des compétitions identifiées.
- Verser à la (ou les) structure(s) la somme de 400€ pour la saison pour le niveau 1 et 800€ pour le niveau 2, dans la limite de 1200€ pour une structure Club et 1500€ pour une structure Comité quelque soit le nombre de joueurs concernés.
- Verser une aide à la mobilité dans le cas où l'entraîneur est éloigné de plus de 25km du (ou des) joueur(s), d'un montant de 200€ pour le niveau 1 et de 400€ pour le niveau 2
- Verser un Bonus de 250€ à la structure formatrice pour toute entrée au Pôle espoirs de Bordeaux la saison suivante.

Article 4

La présente Convention prend effet au 1er septembre 2021 et court jusqu'au 1er juillet 2022 [et doit être complétée et retournée à la Ligue au plus tard le 15 décembre 2021, par courrier ou par mail.](#)

Fait à, le

Le joueur, représenté par ses parents
(Nom-Prénom-Signature)

Le/la président(e) de la structure 1
(Nom-Prénom-Signature-Cachet)

Le/la président(e) de la structure 2
(Nom-Prénom-Signature-Cachet)

Le coordonateur
(Nom-Prénom-Signature)

Le Président de la Ligue
(Nom-Prénom-Signature-Cachet)



Annexe : Planning Hebdomadaire

| | Jours et horaires Lieux | Type de séance : collective, préparation physique (30mn), individuelle (max 2 joueurs) | Encadrant | Public |
|-------------|------------------------------------|---|------------------|---------------|
| Créneau n°1 | | | | |
| Créneau n°2 | | | | |
| Créneau n°3 | | | | |
| Créneau n°4 | | | | |
| Créneau n°5 | | | | |
| Créneau n°6 | | | | |
| Créneau n°7 | | | | |